

**Consultation du SONAS, de la CdC et de la CDEP sur le maintien du statut de protection S et la prolongation du programme S**

Madame la secrétaire d'État,

Par la présente, nous accusons réception de la consultation citée en marge, qui a retenu toute notre attention et vous remercions de nous y avoir associé.

Le Conseil d'État est d'avis que le statut S devrait être maintenu tant et aussi longtemps que les conditions pour sa levée ne sont pas réunies. En d'autres termes, tant que le conflit en Ukraine se poursuit. En conséquence, le Conseil d'État se prononce favorablement sur la question de la prolongation du programme S et du montant actuel de la contribution prévue pour l'intégration (3000 francs par personne et par an).

Nous vous remercions de l'attention qui sera portée à nos remarques et vous prions de croire, Madame la secrétaire d'État, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 22 juillet 2024

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND